

Levée de fonds de 3 M€ pour financer l'accélération de son développement commercial

- ❖ **Renforcement de ses fonds propres avec l'émission d'Obligations Convertibles en Actions**
- ❖ **Objectif : Financer ses projets et l'accélération de son développement commercial**

La société Alpha MOS (Euronext Growth Paris, FR0013421286 ALM – ALNEO) spécialiste en solutions d'analyse sensorielle, leader mondial de la fabrication de nez, langue et œil électroniques à usage industriel, annonce le 8 décembre 2022, la réalisation d'une levée de fonds de 3 M€.

Cette levée de fonds a été réalisée dans le cadre d'un placement privé d'obligations convertibles en actions (OCA) réalisé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs institutionnels, souscrit par sept fonds gérés par la société d'investissement NEXTSTAGE AM. Le prix de conversion des obligations émises est fixé à 2,46 € supérieur de 7,89% au cours de 2,28 € au 8 décembre 2022 post-clôture. La Société limite ainsi la dilution potentielle de ses actionnaires et préserve ses équilibres bilanciaux tout en renforçant ses capacités d'investissements.

Ces nouvelles ressources financières vont permettre à Alpha MOS de renforcer ses fonds propres, financer son activité et intensifier son développement commercial.

Pierre SBABO, Président Directeur Général d'ALPHA MOS indique : « Cet accord de financement marque une nouvelle étape positive pour Alpha MOS et permet d'accompagner l'accélération de notre croissance. Nous nous réjouissons, à travers cette opération, d'accueillir un nouvel investisseur institutionnel français. »

EuroLand Corporate est intervenu en tant que Conseil de la Société dans le cadre de cette opération.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le Conseil d'administration, sur la base des délégations conférées par la 15^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2022, a décidé de procéder à une émission d'obligations convertibles en actions ayant les caractéristiques suivantes :

Montant nominal total	2 999 999 €														
Valeur nominale des obligations	1 € chacune.														
Nombre d'obligations émises	2 999 999, en 7 tranches distinctes														
Date de l'Emission	8 décembre 2022														
Dates d'Echéances	<table border="1"> <tr> <td>Obligation 1</td> <td>30 juin 2024</td> </tr> <tr> <td>Obligation 2</td> <td>30 juin 2025</td> </tr> <tr> <td>Obligation 3</td> <td>30 septembre 2026</td> </tr> <tr> <td>Obligation 4</td> <td>30 juin 2026</td> </tr> <tr> <td>Obligation 5</td> <td>30 septembre 2026</td> </tr> <tr> <td>Obligation 6</td> <td>30 juin 2028</td> </tr> <tr> <td>Obligation 7</td> <td>30 septembre 2027</td> </tr> </table>	Obligation 1	30 juin 2024	Obligation 2	30 juin 2025	Obligation 3	30 septembre 2026	Obligation 4	30 juin 2026	Obligation 5	30 septembre 2026	Obligation 6	30 juin 2028	Obligation 7	30 septembre 2027
Obligation 1	30 juin 2024														
Obligation 2	30 juin 2025														
Obligation 3	30 septembre 2026														
Obligation 4	30 juin 2026														
Obligation 5	30 septembre 2026														
Obligation 6	30 juin 2028														
Obligation 7	30 septembre 2027														
Intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • 8,00 % par an ; • Les Intérêts seront payables trimestriellement, le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois, le 31 mars 2023. 														
Conversion	<p>L'obligataire pourra solliciter à tout moment la conversion à compter de la Date d'Emission.</p> <p>La Société Emettrice pourra imposer la conversion à l'Obligataire à partir des dates de conversion conjointe ci-après :</p> <table border="1"> <tr> <td>Obligation 1</td> <td>30 juin 2023</td> </tr> <tr> <td>Obligation 2</td> <td>30 juin 2023</td> </tr> <tr> <td>Obligation 3</td> <td>1er janvier 2025</td> </tr> <tr> <td>Obligation 4</td> <td>30 juin 2025</td> </tr> <tr> <td>Obligation 5</td> <td>1er juillet 2025</td> </tr> <tr> <td>Obligation 6</td> <td>30 juin 2026</td> </tr> <tr> <td>Obligation 7</td> <td>31 décembre 2025</td> </tr> </table> <p>Et si les conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le prix moyen de l'action en fonction du volume moyen pondéré (VWAP) sur les 30 derniers jours de bourse est supérieur ou égal à 2,95€ et, - Les liquidités journalières moyennes des 30 derniers jours de bourse sont supérieures à 250 000€. 	Obligation 1	30 juin 2023	Obligation 2	30 juin 2023	Obligation 3	1er janvier 2025	Obligation 4	30 juin 2025	Obligation 5	1er juillet 2025	Obligation 6	30 juin 2026	Obligation 7	31 décembre 2025
Obligation 1	30 juin 2023														
Obligation 2	30 juin 2023														
Obligation 3	1er janvier 2025														
Obligation 4	30 juin 2025														
Obligation 5	1er juillet 2025														
Obligation 6	30 juin 2026														
Obligation 7	31 décembre 2025														
Taux de Conversion	Les obligations seront converties en un nombre total « N » d'actions ordinaires, au cours de conversion, à savoir 2,46€ par action arrondi au nombre immédiatement inférieur.														
Remboursement anticipé à l'initiative de la Société	A partir du 30 juin 2024, la Société pourra rembourser par anticipation tout ou partie des obligations sous réserve d'un														

	préavis de 6 mois. Le remboursement se fera au pair augmenté du montant des intérêts courus, de la prime de non-conversion et, si nécessaire, de pénalités de remboursement anticipé.
Remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'obligations, sans défaillance de la Société	<p>Les porteurs d'obligations pourront demander le remboursement anticipé de tout ou une partie des obligations, sous réserve d'une notification préalable :</p> <p>1/ Au minimum 3 mois avant la date envisagée du remboursement en cas de changement de contrôle de la Société Émettrice.</p> <p>2/ Au minimum 1 mois avant la date envisagée du remboursement en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision d'augmentation de capital avec suppression du DPS, autre que les ACA résultant d'un remboursement en titres des OCA ou d'un exercice de stock option - Opération de scission.
Remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'obligations, avec défaillance de la Société	Les porteurs d'obligations pourront demander le remboursement anticipé de tout ou une partie des obligations, sous réserve d'une notification préalable et selon les conditions relatives à des obligations contractuellement évoquées (dissolution anticipée de la Société Émettrice, cessation de son activité, etc.).
Prime de non-conversion	Chaque obligation qui ne serait pas convertie bénéficiera d'une prime de non-conversion de 4,00 % l'an.
Actions nouvelles	Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations seront admises à la cotation sur le marché Growth d'Euronext et seront assimilables aux actions existantes.

INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PAR ACTION :

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2022, soit -2,84M€), serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des actions nouvelles	-0,279	0,025
Après émission des actions nouvelles	0,014	0,259

*Au 30/06/2022, il existe 1 273 637 stock-options en circulation au prix unitaire de souscription de 2,45€.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES :

À titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission et de la conversion en actions nouvelles des obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et n'en bénéficiant pas, serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	0,89%
Après émission des actions nouvelles	0,89%	0,80%

*Au 30/06/2022, il existe 1 273 637 stock-options en circulation au prix unitaire de souscription de 2,45€.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le rapport sur les comptes consolidés 2021 de la Société, disponible sur le site Internet d'Alpha MOS (rubrique informations financières / informations règlementées). Les facteurs de risque à la date du présent communiqué sont identiques à ceux présentés dans ce rapport.

La réalisation de la présente opération permettra à la Société de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois.

A PROPOS D'ALPHA-MOS

Alpha MOS (Euronext Growth Paris, FR0013421286 – ALNEO) spécialiste en métrologie d'analyse sensorielle, est leader mondial de la fabrication d'appareils de mesure de l'odeur, du goût et de la vision à usage industriel.

Créée en 1993, Alpha MOS est une société globale implantée en France qui possède des filiales en Chine et aux États-Unis. Elle a installé plus de 1300 instruments dans le monde entier, principalement pour l'industrie alimentaire, des boissons et de l'emballage.

Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés et innove pour développer les marchés d'analyse sensorielles grand public.

Pour plus d'informations : Pierre SBABO - CEO d'Alpha MOS - www.alpha-mos.com - 05 62 47 53 80

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.